



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU
CAPD du jeudi 10 février 2022
format hybride

Monsieur le directeur académique,
Mesdames messieurs les membres de la CAPD,

Il a fallu une grève massive dans l'Éducation Nationale pour que des annonces soient faites concernant la situation sanitaire dans les écoles et établissement scolaires. Cela fait 2 ans que l'école vit sous contrainte. Cela fait 2 ans que les personnels sont éprouvés par l'épidémie, les empilements de protocoles, les tensions engendrées par des mises en place de ces mesures compliquées sur le terrain.

Après 2 ans de demandes répétées, les masques chirurgicaux sont enfin arrivés dans les circonscriptions. Les masques FFP2 également pour les collègues qui en ont fait la demande. La plupart des écoles ne sont toujours pas équipées en capteurs CO2.

Hier, vous avez enfin reçu les représentants des organisations syndicales siégeant en CTSD. Cela fait un mois que le 1^{er} Ministre a annoncé que ces réunions seraient organisées localement.

La rectrice a indiqué que le recrutement des contractuels et des listes complémentaires en cours améliorerait les capacités de remplacement. Pour le SNUipp-FSU, c'est dès l'an passé, en créant des postes que cela aurait été efficace. Certes, la tension est moindre sur le terrain cette semaine, mais ce ne sont pas les 11 contractuels supplémentaires et les 2 LC qui ont fait la différence. La diminution des cas positifs y est pour beaucoup ! La situation reste toutefois tendue, la diminution probable du niveau de protocole masquera ces problèmes, puisque la majorité des classes ne formera plus.

D'autre part, nous le réaffirmons ici, les personnels positifs au COVID n'ont pas à demander une autorisation d'absence, et ne sont pas en arrêt maladie, mais bien en isolement.

Nous profitons de cette instance pour dénoncer les conséquences du manque de médecins scolaires, de RASED, et de prise en charge de la difficulté scolaire dans le secteur public. Alors que dans l'école que nous défendons des enseignants spécialisés devraient prendre en charge les élèves ayant des difficultés temporaires, et les remettre sur le chemin des apprentissages, dans l'école de M. Blanquer, les enseignants se voient contraints de gérer seuls la difficulté scolaire, voire de conseiller aux parents qui les interpellent de se tourner vers le secteur libéral. Ce n'est pas la conception que nous avons du service public.

A ceci s'ajoute le manque de médecin de prévention. Les personnels prennent sur eux, et souvent se résignent en apprenant qu'il n'y a plus de médecin de prévention dans le Gard. Nombre d'entre eux ont fait des demandes de temps partiels l'an passé, demandes que vous avez refusées.

Le SNUipp-FSU déplore que la circulaire qui vient de paraître ne prévoit que le 50 % annualisé et non plus de 80 % annualisé, conteste que la quotité du temps partiel de droit puisse être ajustée, ne peut entendre que la situation des emplois soit prise en compte dans l'examen des temps partiels et rappelle qu'aucune fonction ne peut être considérée comme incompatible avec un temps partiel.

La mise en place des PIAL et leur généralisation ne permettent pas l'accompagnement des élèves en situation de handicap à la hauteur des besoins. Certains élèves notifiés avec 12h les années précédentes se retrouvent à être accompagnés 6h mutualisées avec d'autres élèves. L'inclusion, pourtant priorité ministérielle, n'est pas à la hauteur d'un service public d'éducation tant dans le premier degré que dans le second degré où les DHG sont drastiquement réduites.

Le SNUipp-FSU demande l'abandon des PIAL qui déshumanisent l'accompagnement des élèves en situation de handicap, dégradent les conditions de travail des AESH et mettent à mal l'organisation pédagogique des équipes enseignantes.

Concernant l'ordre du jour, nous allons entériner les regroupements des conseils d'école. Nous tenons à signaler ici que des Conseils d'Ecole du deuxième trimestre se sont déjà réunis.

Seuls trois recours vont être étudiés. Pour le SNUipp-FSU, cela ne signifie pas que les collègues se satisfont de ces appréciations, mais que la crise sanitaire et les « urgences » qu'elle implique ne leur a pas permis de se mobiliser sur ces aspects de leur carrière.

Le SNUipp-FSU revendique des changements d'échelon et de grade automatiques et au rythme le plus rapide pour toutes et tous. La hors-classe doit être accessible à toutes et tous et permettre aux PE ex instits qui n'y sont pas encore, d'être promues rapidement, avant leur départ à la retraite. Pour le SNUipp-FSU les échelons de la classe exceptionnelle doivent être transformés en échelons supplémentaires de la hors classe afin que tous les PE puissent approcher l'indice 1000 avant la retraite, sans condition.

Cela fait depuis 2010 que le point d'indice n'a pas été réévalué. Certes les débuts de carrière ont été revalorisés, mais la grande majorité des enseignants voient leur pouvoir d'achat diminuer. Ce n'est pas la prime annuelle de 150 € pour du matériel informatique qui leur permettra de pallier l'augmentation du coût de la vie.

Certains ont fait le choix de participer aux stages de réussite, ou aux vacances apprenantes, afin de pouvoir assumer les charges auxquelles ils font face. C'était sans savoir qu'ils devraient batailler pour être rémunérés.

L'ordre du jour de cette CAPD n'est pas long. Espérons que nos questions diverses trouveront écoute et réponse de votre part.

Les élus SNUipp-FSU en CAPD

Pascal BOUYAHMED, Laetitia MELLADO, Corinne PLACE, Myriam VERMALE